

GIP DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
DU BASSIN DIJONNAIS

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DE L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016



Sommaire

Présentation du PLIE	3 à 5
Le plan d'action du PLIE	5 à 6
Les participants	6 à 7
L'activité du PLIE	7 à 11
Les actions de la programmation	11 à 15
Les clauses d'insertion	15 à 18
La coordination du PLIE	19 à 22
Appels à projets 2016	22 à 24
Perspectives 2017	24 à 25
Annexe 1 : Cadre de référence du PLIE	26

PRÉSENTATION DU PLIE

Intégré au sein du Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil partenarial d'accompagnement à l'emploi de publics en difficulté d'insertion, en réponse aux besoins économiques du territoire. Il s'inscrit dans une démarche constante d'innovation visant à réinterroger les pratiques d'accompagnement des publics pour les rendre plus efficaces et efficaces.

Son action contribue à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National du FSE et est fortement soutenue par elle.

Le PLIE est porté par le GIP MDEF PLIE depuis 2008 et intervient sur le périmètre de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Le cadre réglementaire de référence du PLIE est présenté en annexe 1.

*Signature du nouveau
protocole
en 2016*

1 - Les orientations du PLIE :

Les orientations du PLIE sont définies dans le cadre de son Protocole 2016-2020 et viennent répondre aux objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un accompagnement individualisé renforcé à et dans l'emploi assuré par un référent unique.
- Mettre en œuvre un parcours personnalisé d'accès à l'emploi, adapté aux besoins de la personne.
- Mettre en place un parcours intégré et coordonné visant une articulation des offres d'insertion existantes au profit des participants.
- Expérimenter de nouvelles modalités d'intervention en direction des publics cibles pour favoriser leur retour à l'emploi ou leur accès une formation qualifiante.
- Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de l'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, les orientations du Protocole 2016-2020 visent à renforcer :

- **La relation avec les entreprises et leurs représentants** pour construire des parcours d'insertion socioprofessionnelle visant l'accès à l'emploi durable. En conséquence, le travail de mobilisation et de fidélisation des entreprises représente un enjeu majeur.
- **La professionnalisation des référents** pour accompagner la mise en œuvre d'un socle de pratiques professionnelles assurant une égalité d'accès au service et une qualité de service accrue pour les participants.
- **La connaissance des publics du PLIE et de leurs parcours** pour contribuer à ajuster son offre de services et ses modalités d'intervention au plus près des besoins des participants.
- **Le pilotage du dispositif** au profit du partage de données et d'informations robustes auprès des financeurs, prescripteurs et porteurs de projets constituant ainsi un outil d'aide à la connaissance du fonctionnement du PLIE et à la prise de décision pour ajuster ses orientations et ses interventions.

2 - Son organisation :

Le PLIE se compose :

- **D'une équipe d'animation** (dénommée SA, structure d'animation), avec des collaborateurs salariés du GIP, pour réaliser le travail d'animation, de coordination et d'ingénierie financière avec l'appui du service administratif et financier du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation

La structure d'animation a pour rôle de mettre en place et de coordonner l'ensemble des projets, de veiller au bon déroulement de la programmation du PLIE, de veiller au suivi des parcours des participants, de maintenir le lien partenarial et de veiller à la bonne utilisation des fonds européens.

Comme chaque année l'équipe d'animation a piloté le dispositif en s'appuyant sur les objectifs définis dans le protocole.

Le PLIE a ainsi conduit des actions en direction de ses participants, en complémentarité des actions du droit commun.

- **D'une équipe de 14 référents de parcours et d'un référent relations entreprises** portés et mis à disposition par 9 structures différentes (APSALC, CESAM, IFPA, IRFA, Ligue de l'enseignement, Mission locale, Villes de Quétigny, Talant, Longvic et Chenôve).

Les référents ont pour rôle l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles vers le retour à l'emploi.

En 2016, les référents ont eu pour objectif une file active de 70 participants et 56 nouveaux entrants.

L'accompagnement est personnalisé et individualisé, chaque participant a un référent de parcours unique.

L'activité du PLIE est mise en œuvre dans le cadre d'une programmation structurée autour des différentes actions dont elle assure le financement :

- L'animation du PLIE,
- Le développement des clauses d'insertion et l'accompagnement des participants,
- L'activité de portage des référents,
- Des actions à destination des participants du PLIE pour dynamiser leur parcours,
- *Des actions relatives à la formation des référents.*

3 - Le public du PLIE :

Les participants du PLIE doivent habiter l'une des communes de la Communauté Urbaine du Grand Dijon et présenter des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, disposer d'une autorisation de travailler et souhaiter s'inscrire dans un parcours intégré d'accès à l'emploi.

L'éligibilité au dispositif repose sur deux séries de critères conformément au ciblage défini dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020.

La prise en compte de ses critères doit naturellement être compatible avec la mise en place d'un parcours vers l'emploi, conformément à l'instruction DGEFP du 8 juin 2009.

4 - Les critères de sorties positives du PLIE :

- Emploi en CDI mi-temps minimum (ou moins sur accord du participant) au terme de 6 mois de présence en entreprise,
- Intérim régulier cumulant au moins 6 mois dans les 12 mois,
- CDD unique ou successifs au terme de 6 mois dans les 12 mois à temps plein ou partiel (si temps de travail est inférieur à 17H50 avec l'accord du participant),
- Formation qualifiante,
- Création ou reprise d'activité, suivi de 6 mois post création.
- Contrats aidés de plus de 6 mois hors chantiers d'insertion.
 - Les seniors de 55 ans et plus, en contrat au sein d'un chantier d'insertion pourront également être comptabilisés dans les sorties positives, au terme de 6 mois dans l'emploi après validation, au cas par cas, de la commission de validation des entrées-sorties du PLIE.

Chiffres 2016 =>

1525 personnes accompagnées
570 entrées
1136 mises à l'emploi
49 % de sorties positives

PLAN D'ACTION 2016

En 2016, le PLIE a engagé une démarche de progrès visant à adapter son offre de services, son organisation et à développer de nouveaux partenariats.

L'enjeu pour le PLIE est tout à la fois de mieux capitaliser sur l'expérience de ses professionnels mais aussi de s'inscrire dans un projet lui permettant de faire face aux mutations profondes du marché du travail, aux exigences croissantes des entreprises qui sont autant de facteurs favorisant l'éloignement du marché du travail des publics dont il a la charge.

Pour répondre à ces enjeux, les axes de travail initiés en 2016 sont les suivants:

- La construction d'un nouveau positionnement pour la structure d'animation du PLIE
- L'animation du réseau des référents et la réflexion sur les pratiques professionnelles d'accompagnement
- L'observation des publics et l'analyse des parcours

- L'amélioration du pilotage du PLIE
- La gestion du dispositif autour des exigences liées à la mobilisation du FSE
- Le développement de la relation avec les entreprises
- Le travail sur le socle commun de connaissance et de compétences

Elles impliquent pour les référents des évolutions et de nouvelles obligations dans les pratiques en termes:

- de relation avec la structure d'animation du PLIE (autorité fonctionnelle de la coordinatrice et relation plus étroite avec la chargée de projet).
- de saisie sur ABC (pour répondre aux exigences du FSE, du pilotage et du travail d'observation des publics et des parcours).

Les participants du PLIE

En 2016, 1525 personnes ont été accompagnées en parcours d'insertion au sein du PLIE et 799 étaient encore en parcours au 31/12/2016.

Répartition par âge et par sexe :

Age des participants accompagnés en 2016 :

	Hommes	Femmes	%
15 - 24 ans	14	31	3 %
25 - 44 ans	498	517	67 %
45 - 54 ans	196	146	22 %
55 - 64 ans	72	51	8 %
Total	780	745	100 %

- 49% des participants accompagnés sur le PLIE sont des femmes
- 67% des participants sont âgés de 25 à 44 ans.
- Les plus de 45 ans représentent 30% des personnes accompagnées.

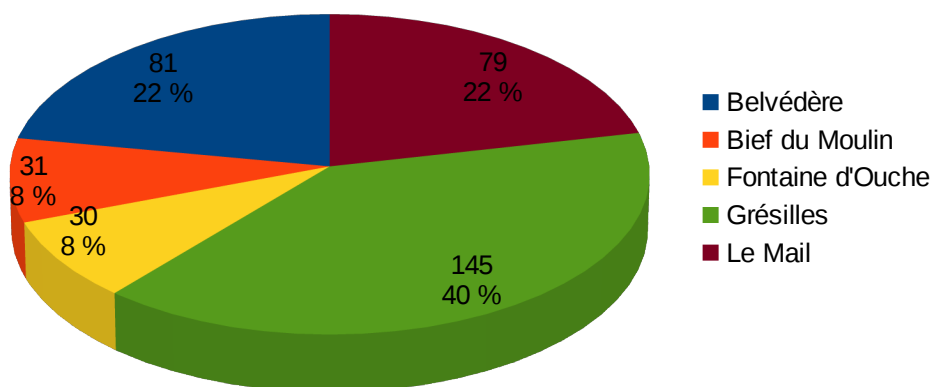
Lieu d'habitation du public PLIE :

ZOOM SUR LIEU D'HABITATION DU PUBLIC PLIE	Nombre	Pourcentage
DIJON	934	61%
LONGVIC	101	7%
TALANT	137	9%
QUETIGNY	93	6%
CHENÔVE	148	10%
AUTRES	112	7%
TOTAL	1525	100%

En 2016, 2/3 des participants résidaient à Dijon.

Répartition par QPV :

Résidents ZUS accompagnés par le PLIE en 2016



En 2016, 24 % des personnes accompagnées résident dans les quartiers prioritaires. La répartition est inégale suivant les quartiers, à savoir 40 % sur le quartier des Grésilles à Dijon, 22 % sur le quartier du Mail à Chenôve et 8 % à Fontaine d'ouche. Ces données sont fournies à titre indicatif, les nouveaux quartiers n'ayant pas été pris en compte sur la totalité de l'année.

L'activité du PLIE

Le nombre de prescriptions étant en diminution depuis septembre 2016, le PLIE n'a pu réaliser que 570 entrées contre 700 attendues.

Le PLIE a malgré tout réalisé plus de 311 sorties positives ce qui représente 43% des sorties totales ou 49% (hors déménagement, santé, retraite et décès qui sont des sorties indépendantes du suivi).

Les entrées :

Les entrées du PLIE sont possibles grâce aux orientations de nos partenaires, tels que, Pôle emploi, Conseil départemental, Mission locale, service pénitentiaire, Communes, ect.

Répartition des entrées par prescripteur :

Prescripteurs	Entrées	Pourcentage
Mairies, MDEF, Services sociaux	55	10 %
SPIP	11	2 %
POLE EMPLOI	288	51 %
MILO	43	7 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	123	22 %
OPERATEURS	50	8 %
	570	100 %

73 % des entrées sont orientées par Pôle emploi et le Conseil Départemental.

Age des participants entrés en 2016 :

	Entrées	%
15 - 24 ans	37	5 %
25 - 44 ans	365	68 %
45 - 54 ans	127	21 %
55 - 64 ans	41	6 %
Total	570	100 %

Répartition des entrées par sexe :

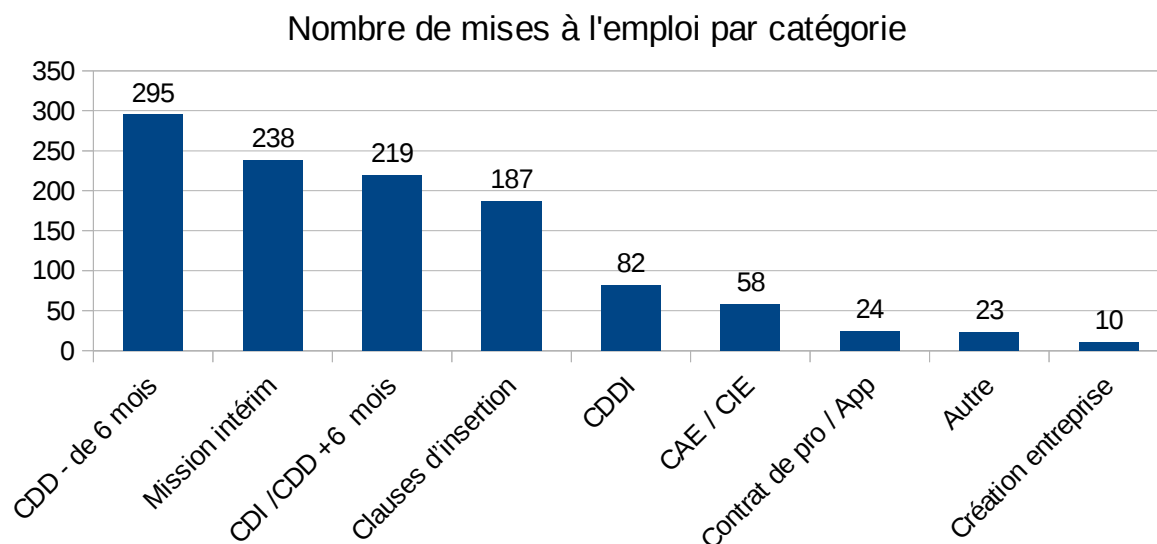
	Entrées	%
Hommes	286	50 %
Femmes	284	50 %
Total	570	100 %

- 68 % des entrants sont âgés de 25 à 44 ans
- 27% sont âgés de plus de 45 ans
- Parité hommes / femmes

Les étapes de parcours :

Le parcours des participants est marqué par une succession d'étapes qui leur permette d'avancer dans leur projet professionnel.

En 2016, 1848 étapes de parcours ont été réalisées par les 1525 personnes accompagnées sur le PLIE dont 1136 étapes vers l'emploi (61 % des étapes de parcours).



Répartition des mises à l'emploi :

- 26 % vers des CDD de moins de 6 mois
- 21 % vers des missions intérim
- 19 % vers des CDI / CDD +6 mois
- 16 % vers les clauses d'insertion
- 7 % vers des CDDI

Il est également intéressant de valoriser les étapes vers les chantiers d'insertion qui représentent 126 étapes de parcours.

Les sorties :

Le PLIE a réalisé 43 % de sorties positives ou 49 % (hors déménagement, santé, retraite et décès).

Modalité de calcul :

Taux de sorties positives / total des sorties : 43 %

Taux de sorties positives / total des sorties : 49 % (hors déménagement, santé, retraite, décès)

Les sorties réparties par sexe :

	En parcours	%	Sorties totales	%	Sorties positives	%
Hommes	780	51 %	382	52 %	171	54 %
Femmes	745	49 %	347	48 %	143	46 %
Total	1525	100 %	729	100 %	314	100 %

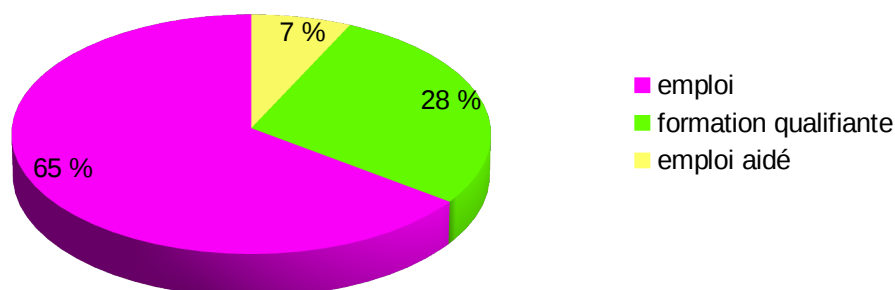
Les caractéristiques des sorties positives :

Emploi (<i>hors emplois aidés</i>)	201	65 %
Emploi aidé	22	7 %
Formation qualifiante	87	28 %

Les sorties positives sont des sorties vers l'emploi, tels que, CDI, CDD +6mois, emplois aidés, et les formations qualifiantes.

- Les sorties vers l'emploi représentent 65 % des sorties positives.
- En y incluant les sorties vers les emplois aidés, les sorties emplois représentent 72 % des sorties positives.

Répartition sorties positives



Les caractéristiques des autres sorties du PLIE :

Suivi impossible (abs injustifiées, injoignable, comportement inadapté, indisponibilité)	154	37 %
Suivi PLIE + 30 mois	91	22 %
Santé	49	12 %
A la demande du participant	36	9 %
Déménagement	23	5,5 %
Autre accompagnement plus adapté	23	5,5 %
Maternité	21	5 %
Autre	16	4 %
Décès	2	0,5 %
Total	415	100 %

Les autres sorties représentent 57 % des sorties totales.
La durée moyenne d'un parcours sur le PLIE est de 17 mois.

LES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION DU PLIE

Afin de pouvoir alimenter les étapes de parcours des participants et répondre à des besoins qui ne peuvent être comblés par le droit commun, le PLIE met en place chaque année des actions à destination de ses participants.

1 - Relation entreprises :

Depuis septembre 2015, un référent a été affecté à un poste de référent entreprise afin de pouvoir mutualiser en interne les contacts entreprises, et d'élargir le réseau entreprises du PLIE.

En parallèle, le prestataire Solid'ère a été retenu pour mener une action à destination des participants et ayant pour objectif :

- la mobilisation d'un réseau d'entreprises pouvant accueillir du public PLIE
- la recherche d'offres ciblées
- la préparation des participants à des entretiens
- le placement des participants en emploi-formation

Les résultats :

- Sur 70 prescriptions, 36 personnes ont signé un contrat d'engagement
- 326 entreprises ont été prospectées
- 55 offres d'emplois (dont 21 CDD, 15 CDI, 19 en intérim) ont été collectées, proposées aux participants suivi par le prestataire et communiquées aux référents pour en faire profiter les autres participants

- 12 participants ont pu participer à un Seed Dating pour réaliser des simulations d'entretiens avec des entreprises.
- 15 participants ont pu accéder à un emploi

L'action n'a pas reçu le succès escompté. En effet nous avons constaté le manque d'orientation de candidats par les référents.

L'année 2016 ayant connu des mouvements RH conséquents, le prestataire et les orientations n'ont pas bénéficié de l'attention habituellement mobilisée.

De plus au vue des freins rencontrés par les participants accompagnés sur le PLIE et souvent très éloignés de l'emploi, peu de personnes correspondaient au profil pouvant intégrer cette prestation.

2 - Mobilité professionnelle :

Le PLIE a souhaité mettre en œuvre une prestation qui permette aux participants de mieux connaître le marché du travail en lien avec leur projet professionnel, de mieux appréhender les attentes des entreprises et leur prérequis, d'affiner leur projet et d'avoir accès à des offres d'emploi.

Pour répondre à cette prestation, le prestataire Randstad a été retenu.

L'objectif étant que le partenariat s'appuie sur la connaissance du marché de l'emploi et des entreprises du bassin dijonnais des entités du Groupe Randstad et sur la capacité du Groupe Randstad à déployer ses outils de diagnostic professionnel pour favoriser l'accès à l'emploi des participants par :

- la réalisation d'une analyse des opportunités de positionnement dans l'emploi des participants du PLIE
- l'animation d'ateliers d'information sur les secteurs d'activité/métiers porteurs du territoire
- la proposition d'offres d'emploi aux participants du PLIE

Résultats :

- 38 participants PLIE ont été orientés par les référents
- 38 diagnostics employabilité ont été réalisés
- 12 participants ont été retenus via le processus de recrutement de Randstad
- 11 ont reçu une proposition d'emploi (mission intérim)
- 5 participants ont bénéficié d'une ou plusieurs missions intérim (soit 41 % des personnes retenues)
- 1300 heures de travail ont été réalisées par ces 5 personnes.

L'objectif d'orientation de 150 personnes n'a pas été atteint, au vue de la période courte de réalisation de l'action et de la difficulté à mobiliser le public (ayant beaucoup de freins à résoudre).

Cette action a été expérimentale, différents axes d'améliorations seront à mettre en place si l'action venait à être reconduite.

3 - Formation POEC « métier du commerce » :

Le PLIE de l'agglomération dijonnaise dispose en 2016 de candidats souhaitant intégrer des postes relatifs au secteur du commerce et de la vente. Ce sont pour la plupart des personnes dont le niveau de formation ne dépasse pas le niveau V (CAP-BEP).

Le secteur du commerce et de la distribution rencontre des difficultés pour recruter bien qu'il offre des perspectives d'emploi.

La difficulté de recrutement que rencontre les entreprises de ce secteur d'activité tient à la saisonnalité mais aussi à des recrutements de profils peu adaptés. Les compétences transversales attendues sont insuffisamment détenues par les publics positionnés.

Il existe une réelle inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et les compétences détenues par les demandeurs d'emploi (et notamment sur les compétences transversales).

Le PLIE a souhaité mettre en place une action permettant de pouvoir répondre en partie à cette difficulté.

L'objectif étant de construire un parcours pour des demandeurs d'emploi du PLIE ayant un projet ou qui acceptent de s'orienter dans les activités visées. Ce parcours vise l'accès à l'emploi.

Dans un souci de démarche qualité, un travail sur les pré-requis et la réalisation de fiche de poste ont été effectués en amont avec les entreprises et les référents du PLIE.

L'action a été menée en collaboration avec le FORCO, via la mise en place d'une POEC métier Employé libre service, Caisse et vente.

L'idée étant de permettre aux participants d'acquérir un tronc commun d'activité déterminé après analyse des besoins des entreprises locales.

Résultats :

Sur 12 personnes qui ont participé à la formation :

- 2 participants ont bénéficié d'une formation (1 en contrat pro « employé libre service » et 1 en formation qualifiante, vendeur en produits frais),
- 8 participants ont bénéficié d'un ou plusieurs contrats en CDD ou en intérim,
- 2 sont sortis sans emploi ni formation.

Il est important de souligner que cette POEC est la première qui ait été mise en place avec une branche.

4 - Sensibilisation au métier du commerce et du négoce

Le PLIE a dans sa programmation 2016, signé un contrat de prestation avec ETHICOFIL afin qu'il permette à des participants PLIE de bénéficier d'une formation et d'une expérience dans le domaine de la vente et de la téléprospection.

Cette action d'accompagnement et de formation a pour objectif de :

- Faire connaître les différents secteurs d'activités et les métiers du commerce et du négoce,
- Développer les compétences liées aux métiers du commerce,
- Développer l'autonomie de la personne dans sa conduite d'orientation, l'anticipation et la gestion de son parcours professionnel,
- Favoriser la reconversion, la qualification et l'accès à l'emploi des participants PLIE, sur des postes de vente ou de conseil, d'accueil et de marketing par téléphone et, par extension, sur l'ensemble des postes existants dans le secteur commercial,
- Faciliter le transfert des compétences socio-professionnelles acquises pour

les participants qui auraient validé un projet en dehors du secteur commercial.

Nombre de participants	Hommes	Femmes	Age
19	4	15	Dont 58 % sont âgés de 25 à 44 ans
	21 %	79 %	

Au 31 décembre 2016, sur les 19 personnes ayant intégré le chantier, 5 sont toujours sous contrat Ethicofil, 3 sont entrées en formation qualifiante et 4 ont bénéficié d'un CDD ou d'une mission intérim.

5 - Séminaire seniors

Ces dernières années, le PLIE du bassin dijonnais a vu le nombre d'entrées de participants de plus de 50 ans augmenter de manière significative, représentant entre 2015 et 2016 21 % des entrées sur le dispositif. Sur cette même période, 70 % d'entre eux étaient demandeurs d'emploi de longue durée.

Dans le même temps, les référents du PLIE ont fait état de difficultés accrues dans l'accompagnement de ce public. En effet, les participants seniors veulent en général retourner rapidement à l'emploi, ne souhaitant pas nécessairement s'impliquer dans un travail sur leur projet professionnel, ni se diriger vers une qualification.

Dans ce cadre, le PLIE accompagné par le groupe AMNYOS a organisé un séminaire consacré à l'emploi des seniors. L'idée de cette journée était de dresser un état des lieux de la situation et de travailler collectivement à la recherche de pistes d'amélioration de cette situation des seniors face à l'emploi.

Une approche de terrain a été menée par le biais d'interview filmées de participants de plus de 50 ans témoignant de leurs difficultés à retrouver un emploi. Le constat qui en ressort est que ces personnes subissent la crise de plein fouet et souffrent de la mauvaise représentation que les entreprises se font des seniors. Ils font face à un manque de retour sur leurs candidatures, peinent à accéder à des entretiens et ont ainsi le sentiment de ne pas avoir l'opportunité de se vendre, la procédure de recrutement faisant barrage. En découle pour eux un enfermement dans un chômage de longue durée qui devient, par voie de conséquence, un frein supplémentaire à leur retour à l'emploi.

Cette action a permis aux participants de les informer, les orienter, de leur faire rencontrer des entreprises, de valoriser leurs atouts (disponibilité, compétences), et d'adapter leur recherche d'emploi et leur projet.

Ce séminaire était expérimental, et sera suivi d'autres actions à destination des seniors en 2017.

6 - L'enveloppe souple :

Le PLIE a cette année encore souhaité mettre en place une enveloppe souple afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des participants du PLIE.

Les personnes accompagnées sur le dispositif PLIE sont éloignées du marché du travail. Quand elles s'engagent dans une action de formation ou trouvent un emploi, elles doivent brutalement faire face à un ensemble de dépenses indirectes qui conditionnent leur maintien sur le dispositif ou le poste, ainsi que leur réussite à l'issue de la démarche.

Cette enveloppe a permis de sécuriser le parcours envisagé par les référents du PLIE, de lever certains freins périphériques à l'emploi et de limiter les sorties précoces des actions récemment mises en œuvre.

Nombre de demandes traitées	Nombre de participants aidés	Hommes	Femmes
56	46	15	31
		32 %	68 %

Le montant total utilisé en 2016 est de 18 044,30 Euros

Répartition de l'enveloppe :	27 % lié à l'emploi 71 % lié à la formation 3 % lié au stage	Dont 39 % lié à la garde d'enfants
------------------------------	--	------------------------------------

BILAN PLIE - CLAUSES INSERTION

LES HEURES REALISEES ANNEE 2016

Ce sont **72 333 heures** qui ont été réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 par les salariés du dispositif clauses accompagnés par le PLIE sur les chantiers de l'agglomération dijonnaise

Heures réalisées par secteur d'activité :

HEURES MARCHES BTP*	HEURES MARCHES DE SERVICES**	TOTAL HEURES
49 401	22 932	72 333

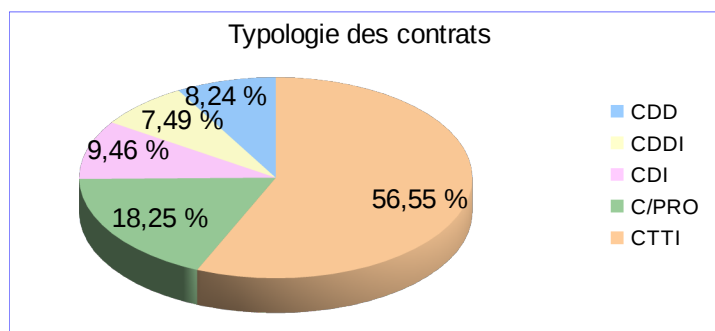
* *Bâtiment - Travaux Public*

** *Espaces verts, Nettoyage, Tri des déchets, Restauration, Déménagement*

Afin de réaliser les heures d'insertion différentes modalités et types de contrats sont proposées aux entreprises :

Heures réalisées par type de contrats :

CONTRATS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SALARIÉS
CDD	5 962	17
CDDI	5 421	18
CDI	6 845	9
C/PRO	13 198	14
CTTI	40 907	77
TOTAL	72 333	135



Plus de la moitié des heures a été réalisées par des Contrats de Travail Temporaire d'Insertion. Dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle 9 salariés ont travaillé avec un contrat de Travail Temporaire d'Insertion, avant de signer un contrat de professionnalisation.

LES ORIENTATIONS SUR LE DISPOSITIF CLAUSES D'INSERTION

Dans le cadre de leur parcours d'accompagnement à l'emploi, les participants du PLIE peuvent être orientés vers une étape au sein du dispositif clauses d'insertion. En 2016 cela concerne **164 orientations**.

Pour mémoire l'orientation vers les clauses fonctionnent de deux manière :

- les orientations des référents du PLIE dans le cadre des parcours PLIE de leurs bénéficiaires,
- les orientations des différents prescripteurs de candidats vers le service clauses, candidats qui seront alors orientés auprès d'un référent du PLIE afin d'être accompagné dans leur parcours de retour à l'emploi.

Orientation année 2016 vers le dispositif clauses :

	ORIENTATIONS	Dont QPV <i>cf tableau candidats QPV</i>	Dont candidats sur secteur Marchés de Services	Dont candidats sur secteur Bâtiment
PLIE	77	39	70	94
AUTRE <i>cf tableau prescripteurs</i>	87	28		

Orientations année 2016 autres prescripteurs :

LES PRESCRIPTEURS SUR LE DISPOSITIF CLAUSES	NOMBRE DE CANDIDATS
ARIQ BTP	6
EUREKA INTERIM	38
ENTREPRISE	1
ESPACE EMPLOI LONGVIC	2
ID'EES INTERIM	22
MDEF	1
POLE EMPLOI	16
SERVICE EMPLOI CHENOVE	1
TOTAL	87

Candidats orientés sur le dispositif clauses issus des quartiers politiques de la ville :

QUARTIERS PRIORITAIRES	
TALANT - Belvédère	10
DIJON - Fontaine d'Ouche	11
DIJON - Grésilles	19
LONGVIC - Bief du Moulin	5
CHENÔVE - Le Mail	18
QUETIGNY - Centre (quartier de veille)	4
TOTAL	67

Parmi les 164 orientations, 104 candidats ont été validés sur le dispositif,
 - 67 personnes sur le secteur BTP
 - 39 personnes sur le secteur marchés de services.

32 % des candidats validés sur le dispositif sont issus de quartiers prioritaires.

LES PARTICIPANTS DU PLIE, BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF « CLAUSES » EN FILE ACTIVE

Ce sont 126 participants du PLIE en file active, qui ont travaillé sur le dispositif :

16 femmes et 110 hommes :

- 82 ont travaillé sur les marchés du BTP, 100 % sont des hommes
- 49 ont travaillé sur les marchés de services dont 16 femmes

52 des salariés sont issus des quartiers prioritaires, soit 41 % :

Salariés du dispositif clauses issus des quartiers politiques de la ville :

QUARTIERS PRIORITAIRES	
TALANT - Belvédère	9
DIJON - Fontaine d'Ouche	7
DIJON - Grésilles	16
LONGVIC - Bief du Moulin	5
LONGVIC - Guynemer (quartier de veille)	2
CHENÔVE - Le Mail	12
QUETIGNY - Centre (quartier de veille)	1
TOTAL	52

Pour information : Sur le territoire de Dijon Métropole, les habitants des QPV représentent 8 % de la population.

LES SORTIES POSITIVES

Lors de l'année 2016, ce sont **39 sorties positives** qui ont été comptabilisées, représentant **39% des sorties positives sur la globalité du dispositif.**

- 12 contrats de professionnalisation
- 6 CDI
- 17 CDD (+ de 6 mois)
- 4 Formations qualifiantes

15 des salariés sortis positivement sont issus de quartiers prioritaires, soit 38 %.

Salariés sortis positivement du dispositif clauses, issus des quartiers politiques de la ville :

QUARTIERS PRIORITAIRES	
DIJON – Fontaine d'Ouche	2
DIJON – Grésilles	8
LONGVIC – Bief / Guynemer	1
CHENÔVE – Mail	4
TOTAL	15

L'accompagnement intensif du PLIE combiné à l'efficacité du dispositif clauses en matière de développement des compétences, contribue à renforcer l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus en difficulté.

LA COORDINATION DU PLIE

Les instances du PLIE :

La structure d'animation a organisé et fait fonctionner les instances du PLIE qui ont suivi et approuvé la stratégie annuelle du dispositif.

Pour ce faire, la coordinatrice du PLIE et son équipe ont préparé et animé 1 Comité opérationnel et 5 Comités de pilotage. Un procès verbal a été rédigé pour chaque réunion.

Le suivi de l'équipe des référents :

L'équipe d'animation a assuré le suivi des saisies et des parcours proposés. Un audit a été réalisé auprès du logiciel ABC Viesion afin de pouvoir vérifier la qualité des saisies. Suite à cet audit, des procédures ont été mises en place dans le but de faciliter le travail de saisies des référents et de les harmoniser.

Différents rapports statistiques ont été extraits régulièrement du logiciel ABC Viesion pour suivre la fréquence de l'accompagnement et les objectifs quantitatifs. La nouvelle équipe du PLIE ainsi que les référents ont bénéficié d'une formation sur le logiciel de suivi des parcours toujours dans l'objectif d'améliorer et d'harmoniser les saisies.

La mise en œuvre du suivi de l'activité de l'ensemble des référents s'est établie grâce à un agenda partagé et aux rapports issus d'ABC. Des réunions mensuelles sont organisées avec l'ensemble des référents, permettant la transmission d'informations et la rencontre avec différents opérateurs pouvant informer les référents des actions disponibles sur le territoire.

Des données sont extraites du logiciel chaque mois afin d'en faire l'analyse et de rédiger une lettre d'information mensuelle à destination des financeurs, prescripteurs, porteurs de projet et référents a été mise en place en mars 2016. Celle-ci a vocation à partager les données d'activité et de résultats essentielles en lien avec les orientations définies par les Protocole 2016-2020.

La Coordination du PLIE a également proposé d'accompagner les porteurs de référents dans la gestion du FSE par le biais d'une formation qui leur était dédiée.

La gestion administrative du dispositif :

L'équipe d'animation a procédé à la conception de l'appel à projet, de son lancement, de la réception et analyse des réponses, de la validation par les instances, la rédaction des conventions et la mise en œuvre de la programmation des opérations 2016.

Le suivi des opérateurs de la programmation :

Les bénéficiaires de la programmation du PLIE, centre de formation ou autres prestataires portés en interne ont été soutenus par l'équipe d'animation, lors de la mise en place et durant le déroulement de leurs opérations.

Les orientations :

Les prescriptions émanant de Pôle emploi, du Conseil départemental ou d'autres prescripteurs (Mission locale, Communes, SPIP...) ont été traitées et réparties entre les différents référents par la structure d'animation. L'assistante de direction a également mensuellement assisté et géré les RDV PLIE à Pôle emploi, et traité les dossiers retenus.

Deux commissions de validation des sorties ont été mise en place chaque mois, avec 4 référents en roulement sur l'équipe. Les entrées sont quand à elles validées hebdomadairement.

L'animation partenariale :

La Coordinatrice du PLIE a assuré le lien avec tous les acteurs locaux concernés par l'activité du PLIE, notamment le Grand Dijon, le suivi des clauses, le Conseil départemental, Pôle emploi, les structures de l'IAE, ect.

La professionnalisation des référents, qui sont au nombre de 15.

Afin d'accompagner au mieux les référents qui ont pour rôle l'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles vers le retour à l'emploi, le PLIE a souhaité poursuivre la mise en place de formation a leur destination, dans le but de maintenir ou d'améliorer leurs compétences.

De 2013 à 2015, le PLIE de l'agglomération dijonnaise a mis en place, au service des référents, une prestation « observatoire des parcours », organisée sur la base d'entretiens individuels.

En 2016 cette prestation a laissé place à une « analyse des pratiques », davantage centrée sur une capitalisation des pratiques sur la base d'ateliers collectifs thématiques.

Une **formation-action**, ayant pour but de professionnaliser les référents et de faire émerger un socle commun de pratiques structurantes d'accompagnement, a également été mise en place.

Dans un souci d'amélioration continue et d'harmonisation, une formation de remise à niveau sur le logiciel de saisie du suivi d'accompagnement leur a également été dispensée.

Les actions menées en faveur des référents ayant pour objectif l'amélioration des pratiques au service des participants sont présentées ci dessous.

1 - Analyse des pratiques

Le renforcement du professionnalisme des référents permettra d'accompagner les changements liés à la nouvelle inflexion donnée au PLIE par le renouvellement du protocole.

La mise en œuvre de l'analyse des pratiques, avec le prestataire Ethique et Sens, s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une prestation centrée sur les pratiques professionnelles en lien avec la diversité des thèmes ou sujets auxquels sont confrontés les référents. Ce travail permet également d'examiner et de partager collectivement des parcours qui posent problème.

Les objectifs de cette action :

- revenir sur les pratiques, les difficultés rencontrées,
- rendre compte des points forts,
- confronter les pratiques des référents,
- identifier des pistes d'amélioration,
- construire des outils, des méthodologies,
- reprendre collectivement des parcours qui posent difficultés pour y apporter des réponses.

L'analyse des pratiques professionnelles permet aux référents de partager leurs expériences en s'appuyant sur leurs pratiques et leurs ressources et ainsi identifier des solutions communes.

Cette action a été conduite sous forme d'ateliers de 5 à 8 référents et des restitutions à tout le groupe ont été organisées au cours de GTT.

2 - Formation-action :

Cette formation-action dispensée par AMNYOS, à destination des référents du PLIE, s'inscrit autour de deux axes :

- Favoriser la définition d'un socle de pratiques professionnelles structurantes dans le cadre de l'accompagnement des participants du PLIE,
- Repérer les activités exercées ou à exercer par les référents dans le cadre de ce socle en lien avec une meilleure appréciation/évaluation des compétences mais aussi en lien avec leur développement.

Cette action qui s'inscrit au cœur de notre organisation devra s'articuler avec le travail conduit en parallèle par le PLIE visant à outiller la structure d'animation d'une capacité d'observation et d'analyse des parcours.

La formation qui a débuté en octobre 2016 se terminera en juin 2017.

3 - Formation au logiciel de saisie ABC

Pour mémoire, ce logiciel est destiné à la saisie du suivi des participants du PLIE, il permet également l'extraction de requêtes.

Suite à la rencontre de l'ensemble des référents, et à la réalisation d'un audit par ABC Viesion, qui a dévoilé des manquements et des inégalités de saisie, il a été décidé de mettre en place une formation de remise à niveau sur le logiciel ABC Viesion. L'objectif étant de pouvoir harmoniser les pratiques de saisies de l'ensemble des référents, et de former la nouvelle équipe de la structure d'animation du PLIE.

Ainsi le PLIE a intégré à sa programmation la formation ABC 1^{er} niveau, à destination des 15 référents et de l'équipe d'animation du PLIE.

Une formation complémentaire a été dispensée aux salariées de l'équipe d'animation du PLIE afin de pouvoir les outiller sur les requêtes permettant d'extraire des données statistiques.

4 - Formation FSE pour les porteurs :

Deux formations ont été organisées en 2016, une à destination des porteurs de projets et une à destination des directions et gestionnaires de PLIE.

a) A destination des porteurs

Les 9 structures porteuses de projets ont été invitées à participer à cette formation, l'idée étant de leur fournir des outils techniques pour une meilleure gestion du FSE.

Cette formation « instruction d'une opération FSE » avait pour objectif :

- Sécuriser la phase d'instruction (rappel des éléments fondamentaux)

- S'approprier les règles de base métier encadrant la gestion des crédits FSE
- Maîtriser « Ma démarche FSE » sur la phase d'instruction

b) A destination de la SA du PLIE

La MDEF a souhaité organiser une formation en région pour que les PLIE régionaux qui le souhaitaient en bénéficient et ainsi partagent leurs expériences et créent une synergie régionale.

L'objectif était de permettre aux participants d'appréhender les principes de base pour la mise en œuvre et le suivi d'une opération FSE en tant que bénéficiaire d'une Autorité de gestion.

Ainsi ils seront mieux armés :

- pour appréhender les mécanismes et les obligations de base pour l'obtention du cofinancement du FSE,
- pour déposer et suivre un projet,
- pour rendre compte d'une opération réalisée,
- pour maîtriser « Ma Démarche FSE »

APPELS A PROJETS 2016

En 2016, le PLIE a lancé certaines actions par le biais d'appels à projets, tels que le portage de référents, la remobilisation autour des compétences et l'accompagnement des clauses d'insertion.

Opération	PORTAGE DE RÉFÉRENT
Objectif	Accueil et accompagnement des participants habitant sur les 24 communes du Grand Dijon et suivi des contrats RSA des participants du PLIE sur le territoire dédié
Durée	annuelle
Moyens humains	14 référents
Structures porteuses	APSALC, CESAM, IFPA, IRFA, Ligue de l'enseignement, Mission locale, Ville de Quetigny, Talant, Chenôve et Longvic
Objectifs prév	File active : 889 Entrées : 700 Sorties positives : 350
Réalisation	File active : 799 Entrées : 570 Sorties positives : 311
Outils	Fiche de prescriptions, fiche diagnostic, logiciel ABC Viesion, bilans, feuilles d'émargement, Tesuji
Recrutements	Prescripteurs divers (Pôle Emploi, MILO, CG, opérateurs...) rendez-vous PLIE à Pôle Emploi.
Déroulement	Accueil et accompagnement par entretiens individuels, montage de parcours

	vers l'emploi, contacts, rencontres avec les partenaires (organismes de formation, travailleurs sociaux, éducateur...), participation aux bilans des actions, ETT et GTT, suivi des parcours avec saisie sur ABC Viesion et saisie de l'activité dans Tesuji
--	--

Opération	REMOBILISATION AUTOUR DES COMPÉTENCES
Objectif	Favoriser l'insertion professionnelle des participants, en développant des compétences transverses, Permettre aux participants d'acquérir des outils et des méthodes pour réussir son insertion professionnelle, Optimiser les chances de retour à l'emploi des participants en définissant un plan d'action individualisé.
Durée	annuelle
Objectif	150 entrées
Réalisation	93 prescriptions 65 participants ont effectué le diagnostic 54 ont poursuivi et intégré la phase de remédiation
Qualification des Sorties	10 participants vers emploi (CDI et CDD) 10 participants vers la formation 23 participants en fin de parcours 11 abandons
Outils	Immersion en entreprises Rencontres avec des entreprises Participation à un forum de l'emploi Prospection d'entreprises Travail sur le projet, le CV, lettre de motivation Simulation d'entretien
Recrutements	Prescription des référents PLIE
Déroulement	- Une phase d'accueil/diagnostic - Une phase de remédiation et travail sur le projet - Une phase de recherche d'emploi
Structure porteuse	IRFA

Opération	Accompagnement clauses d'insertion ARIQ BTP
Objectif	Accueillir et positionner des candidats sélectionnés. Développer une collaboration avec les chantiers d'insertion et les organismes de formation (métiers en rapport avec les clauses). Mettre en relation les candidats et les entreprises, faire un suivi des bénéficiaires sur les missions proposées, produire régulièrement des bilans, améliorer la construction des parcours des participants.

Durée	pluriannuelle
Réalisation	77 prescriptions en 2016 126 personnes en parcours 39 contrats signés par les salariés participants du PLIE (12 Contrats professionnels, 6 CDI, 17 CDD de +6mois et 4 formations qualifiantes)
Outils	Description situation de travail, mobilisation des ressources internes de l'entreprise, relations avec les partenaires, accueil et définition du parcours professionnel. Mise en relation entreprise / Candidat avec mesure d'écart, livret de suivi du participant, suivi des missions, consolidation dans emploi durable, tutorat dans l'entreprise d'accueil, évaluation des personnes en cours de mission, à l'aide de fiches d'évaluation mensuelle permettant d'identifier les progressions, des questionnaires de satisfaction des entreprises, et feuilles d'émargement.
Recrutements	Prescription des référents PLIE
Déroulement	Relation avec les entreprises : définition des besoins des entreprises du BTP, mise en relation des candidats validés. Relation avec les participants : accueil des participants, définition du profil, évaluation technique et professionnelle, proposition d'un parcours d'insertion professionnelle, accompagnement personnalisé technique, social et personnel, évaluation régulière des acquis professionnels par rapport au référentiel du poste. Relation avec les partenaires, notamment ceux de l'IAE et plus particulièrement, les ETTI. Le référent de l'opération a participé à des réunions techniques, aux comités opérationnels, à la cellule insertion et aux GTS.

PERSPECTIVES 2017

En 2017, le PLIE engage la construction d'un nouveau positionnement pour la structure d'animation du PLIE.

L'installation d'une nouvelle équipe pour animer le dispositif PLIE s'accompagne d'une réflexion visant à faire évoluer ses missions, le rôle de chacune des parties prenantes et l'organisation générale de l'équipe.

Le recentrage des interventions de chacun des professionnels de la structure d'animation doit offrir une meilleure lisibilité pour les référents et les partenaires mais aussi être gage d'efficacité en lien avec les enjeux du nouveau Protocole.

Le PLIE engagera un travail qui visera à l'amélioration du pilotage, l'observation des parcours et des publics, le développement de la relation entreprise et l'amélioration des prescriptions.

L'amélioration du pilotage du PLIE

Dans un contexte de fragilité croissante des publics accompagnés, de complexification du travail d'accompagnement avec le maintien d'un objectif d'accès à l'emploi, le renforcement du collectif de travail représente un objectif majeur pour le PLIE.

Celui-ci doit permettre de réduire l'isolement des référents, de développer du travail collaboratif et des réflexions collectives pour mieux partager et appréhender les enjeux individuels et structurels du PLIE.

Pour cela, l'animation des référents va se décliner dans trois temps principaux de travail:

- La mise en place de relations plus étroites et structurées entre les référents et l'équipe d'animation au travers des points d'étape
- Le maintien des GTT, réunion collective mensuelle, réunissant l'ensemble des référents et l'équipe d'animation,
- Le maintien de temps d'échange à la main de l'équipe des référents pour échanger entre eux sur les sujets qu'ils souhaitent.

Un travail est également initié sur l'évolution de la fiche de poste des référents.

Les obligations du référent dans le fonctionnement du PLIE, ainsi que l'autorité du GIP et de la Coordinatrice y seront mentionnés.

L'observation des publics et l'analyse des parcours

L'année 2017 verra la poursuite de la formation-action des référents qui doit aboutir à la formalisation d'un socle commun de pratiques d'accompagnement intégrant la dimension "compétences".

L'amélioration de la qualité de services aux participants doit conduire le PLIE à mieux connaître ses publics et à disposer de recul sur leurs parcours afin d'apprécier l'opportunité des services qui leur sont proposés et à pouvoir ajuster ceux-ci quand c'est nécessaire.

Ce travail devra être conduit avec une exigence particulière en direction des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec les enjeux du Contrat de Ville signé en juillet 2016, mais aussi des bénéficiaires du RSA en lien avec le Pacte Territorial d'Insertion. Il sera réalisé en étroite relation avec les services du Grand Dijon et du Conseil Départemental.

Ce travail d'observation et d'analyse devra également permettre d'associer les référents aux travaux à la fois pour veiller à une bonne appropriation de leurs résultats mais aussi pour les impliquer dans les investigations sur un volet plus qualitatif relatif à la connaissance des publics et des parcours.

Le développement de la relation avec les entreprises

La relation avec les entreprises représente un enjeu majeur pour le PLIE dans l'objectif d'inscrire les participants dans un parcours de retour à l'emploi et, en amont, pour toutes les étapes qui vont leur permettre de travailler leur projet professionnel mais aussi de valoriser/développer leurs compétences.

Les prescriptions

Suite à une baisse des prescriptions qui a impacté le nombre d'entrées en 2016, un travail a été initié en début d'année 2017 avec les principaux prescripteurs, Pôle emploi et le Conseil départemental. Des axes d'améliorations seront expérimentés.

ANNEXE 1: CADRE DE RÉFÉRENCE DU PLIE

Code du travail, art L.5121-2

« Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant - Accueil,

Accompagnement social, Orientation, Formation, Insertion et Suivi-, les communes et

leurs groupements peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux.

Les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi peuvent s'associer à ces plans ».

Circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999

« Les PLIE(S) constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au Plan Local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Plate-formes de coordination, les PLIE(S) mobilisent pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'État et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et

professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...) ».

Instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009

Celle-ci rappelle que « les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en oeuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'action d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »